Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire =

Rivista storica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

Band: 18 (1968)

Heft: 3/4

Artikel: Gustave IV Adolphe de Suède à Saint-Gall

Autor: Dénes, Tibor

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-80612

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MISZELLEN MÉLANGES

GUSTAVE IV ADOLPHE DE SUÈDE À SAINT-GALL

Par Tibor Dénes

Se souvenant du «ci-devant» roi de Suède, Las Cases cite à son sujet, dans la bouche de Napoléon, ce mot qui fait réfléchir: «... ce prince s'était annoncé au début pour un héros, et n'avait fini que comme un fou¹.» Fut-ce cet aspect troublant du plus ardent adversaire de l'Empereur qui, pendant longtemps, retint les historiens de chercher la vérité sur le personnage, le plus problématique peut-être, de l'histoire européenne du 19e siècle? Ce n'est que récemment qu'une tentative timide de sa réhabilitation partielle fut faite2. Certes, Gustave IV Adolphe apparaît aux yeux de la postérité à la fois comme accusé et comme accusateur. Ségur va, non sans raison d'ailleurs, jusqu'à assurer sans autre que ce fut «la fausse ou folle politique» de ce monarque qui entraîna à Tilsitt le sacrifice de la Suède à la Russie³. Mais Friedrich von Gentz, dans sa fameuse lettre ouverte, salue en Gustave IV Adolphe le prophète de cette époque mouvementée, le seul homme qui, parmi tant de méchants et tant de myopes politiques, voit déjà les conséquences de cette période troublée et prépare, par sa ligne de conduite, et, s'il le faut, par son héroïsme, l'ère postnapoléonienne: «... Respecter inviolablement et vaillamment défendre l'ordre de choses dans lequel nous sommes nés, les lois, les institutions religieuses, politiques et civiles sur lesquelles cet ordre repose: voilà la ligne de conduite qui nous est tracée: et tandis que l'arbitre suprême de nos destinées se sert de méchants pour faire naître les grandes explosions, il n'en est pas moins voulu, que les bons leur résistent et que,

¹ E.A.D. comte de Las Cases, *Mémorial de Sainte-Hélène*. Nouvelle éd. Paris, 1840. Vol. V, p. 260.

² Gustaf IV Adolf, *Memoarer*. Med en inlending av. Sten Carlsson utgivna av. Erik Gamby. Uppsala, 1960.

³ Paul Philippe Général Cte de Ségur, *Un aide de camp de Napoléon*. 10^e éd. Paris, 1934. Vol. I, p. 46.

condamnés même à succomber dans cette lutte glorieuse, ils périssent les armes à la main...4.» Où est la vérité? Tôt ou tard, l'historiographie devra s'y prononcer et répéter, peut-être, la sentence que le lexicographe français a écrite en 1857: «Le plus grand tort, ou même, si l'on veut, la plus grande folie de ce malheureux prince, ce fut de croire à la probité et à l'honneur dans un siècle de perversité et de mensonges, et ce tort il l'a cruellement expié par la perte d'une couronne qu'il tenait de ses aïeux, par vingt-huit ans d'exil et de souffrances⁵!»

L'histoire de Gustave IV Adolphe est donc à reconsidérer, ou mieux, à réécrire entièrement, tant il y a de lacunes dans les recherches et de données plus ou moins erronées dans la rare littérature le concernant. Un exemple seulement: pendant longtemps, on croyait que l'ex-roi de Suède s'était retiré, en 1830, dans les Etats des Habsbourg et qu'il y aurait passé les dernières années de son existence, dans une obscure passivité. Il serait mort complètement ignoré, au mois de mars 1837, dans un coin perdu de la Moravie, au château d'Eicham notamment, et lors de l'enterrement, le ministre luthérien Lumnitzer aurait prononcé une oraison funèbre «dont on est fondé à croire que le défunt eut été peu satisfait, s'il avait pu la connaître »6. Or nous savons, dès la parution de l'ouvrage de Sophie Elkan⁷, que cette note fourmille d'imprécisions, voire d'erreurs et que la dernière étape de la vie tourmentée du cidevant souverain se déroula bel et bien en Suisse, à Saint-Gall précisément8. Plus encore, les rares recherches exécutées depuis cedit ouvrage, qui est à mi-chemin entre la vie romancée et le travail savamment documenté mais dont l'auteur tend à une objectivité indiscutable, nous font savoir que si Gustave IV Adolphe vivait à Saint-Gall fort retiré les quatre années précédant sa mort, survenu dans cette même ville le 7 février 1837, ne se seraient pas passées dans l'obscurité, encore moins dans la passivité. Les dirigeants du

⁴ Cf.: Golo Mann, Friedrich v. Gentz. Geschichte eines europäischen Staatsmannes. Zürich-Wien, 1947, p. 141. Mann y ajoute: «Es war heimlicher Defaitismus in diesem Brief, eine Verbindung von tragischem Rittertum und Soziologie; der König Gustav verstand aber wohl nichts von letzterem.» Conclusion quelque peu légère et certainement sans fondement. A la lumière de documents et de faits historiques indiscutables, on peut affirmer avec autorité que c'est sa noblesse traîtresse qui a fait périr ce souverain profondément chrétien. Le peuple suédois, qu'il aidait de son mieux, aimait son roi et regrettait son expulsion dont la nouvelle lui fut cachée pendant un certain temps. Exilé, Gustave Adolphe renonça à son héritage maternel et vécut dans des conditions fort modestes, tout en faisant distribuer aux pauvres le reste de ses maigres revenus.

⁵ Bibliographie universelle (Michaud) ancienne et moderne. Nouvelle éd. Paris, 1857. Tome XVIII, p. 269.

⁶ Op. et l. cit.

⁷ An exiled king Gustaf Adolf IV of Sweden. Edited and translated by M. Eugénie Koch. London, 1913. Vol. II, pp. 676—704.

⁸ L'endroit où se repose Gustave Adolphe s'appelle correctement: Eichhorn. Le sermon funèbre était-il vraiment déplaisant, nous en doutons fort. Les nombreuses lettres que Gustave Wasa adressait à Charles de Brunswick (BPU, Genève. Ms. Bruns. 10, ff. 1—243) nous permetent de reconstituer le caractère de ce prince. Ce fut un homme paisible qui avait en horreur les scandales. Même s'il ne ressentait pas une grande affection pour son père, il n'aurait jamais permis que le ministre luthérien déshonore la mémoire de l'ex-roi de Suède.

monde, comme tous ceux qui s'y intéressaient, savaient où trouver «le colonel Gustafsson», citoyen de Bâle dès le 5 février 1818. C'est de sa chambre pauvrement meublée de Saint-Gall, à l'hôtel Weisses Rössli⁹ qu'il suivait sa correspondance sans doute étendue, c'est de là qu'il débattait et réfutait, avec une énergie qui n'outrepassait jamais les règles de la politesse, certains propos des mémorialistes et des journalistes de son temps, qui, selon lui, s'éloignaient de la réalité¹⁰. C'est à Saint-Gall enfin que Gustave Adolphe écrivait, avec l'aide d'un nommé Bichsel, secrétaire de circonstance¹¹, son dernier ouvrage paru: Der dreizehnte März oder die wichtigsten Thatsachen der Revolution von achtzehnhundert und neun¹².

Aujourd'hui, les archives privées de Charles II, duc de Brunswick, nous permettent de compléter et de concrétiser, dans une certaine mesure, le tableau sinon idyllique du moins assez poétique, qu'avait tracé Sophie Elkan du séjour saint-gallois de Gustave Adolphe et des préoccupations que hantaient ce dernier dans cette ville¹³. Vu l'extrême rareté des lettres connues de l'ex-monarque de Suède, la correspondance des deux hommes, liés par de nombreuses attaches familiales¹⁴, est à plusieurs chefs précieuse. Ainsi, à

⁹ On lit à l'extérieur des Grands Magasins Globus de Saint-Gall ce texte de la plaque commémorative: Hier stand das Gasthaus zum Röβli, wo Ex-König Gustav IV von Schweden seine letzten 4 Jahre wohnte und am 7. Febr. 1837 starb.

¹⁰ En dépit de nos recherches assidues à Vienne, qu'habitait son fils unique, le prince Gustave Wasa, à Karlsruhe, résidence de sa fille, la grande-duchesse Sophie de Bade, et à Saint-Gall, nous n'avons pas réussi, jusqu'à présent, à retrouver les papiers de l'ex-roi. Nous ne connaissons pas non plus le sort des vastes manuscrits de ses Mémoires, composés préalablement et envoyés par Gustave Adolphe à Las Cases avec la prière de les publier. Las Cases a décliné la tâche et retourné les manuscrits.

¹¹ Est-ce par hasard que le souverain déchu engagea cet instituteur? Ou bien, connaissaitil la légende, transmise de génération en génération dans cette famille de l'Emmental, tradition selon laquelle les Bichsel seraient d'origine suédoise et leur nom la forme alémanique du suédois Bexel? Cf.: DHBS. Vol. II, p. 172. D'ailleurs, du Bichsel en question nous ne savons rien de précis. Il figure une seule fois, mais sans prénom, dans le Livre de la Ville de Saint-Gall, de l'année 1844, en tant que professeur de langues. Cette même année, son nom n'est pas mentionné dans l'état des enseignants de cette ville. Dans l'Emmental, il y a huit communes où les Bichsel ont la bourgeoisie depuis des siècles. Ignorant le prénom et le lieu d'origine du secrétaire de Gustave Adolphe, son identification s'avère à peu près impossible. Communication de M. H. Specker, des Archives de l'Etat de Berne, auquel nous exprimons nos remerciements.

¹² Signé par «Oberst Gustafsson». St. Gallen, Bern und Leipzig, Huber und Comp., et Hamburg, Perthes und Besser, 1835. Le petit livre, fort intéressant, fut imprimé à Saint-Gall même.

¹³ Avant Sophie Elkan, à notre connaissance, un seul auteur s'était penché sur le sujet du séjour à Saint-Gall de Gustave Adolphe. Il s'agit du chapitre qu'a consacré à ce sujet Frédéric Tissot (Récits saint-gallois. Lausanne, 1888, pp. 291—302: Un roi en exil). Cependant, l'historiographie ne peut rien commencer avec cet écrit. Ces pages ne contiennent que des racontars non contrôlés et des réflexions, souvent contradictoires, d'un moraliste. Cf. aussi: Carl Pestalozzi, Die Sanct Magnus Kirche in St. Gallen während tausend Jahren 898—1898.
2. Aufl. St. Gallen, 1902, p. 164.

¹⁴ Sans parler de la reine Frédérique, tante maternelle de Charles, les deux dynasties — les Holstein-Eutin et les Brunswick-Lunebourg — s'apparentèrent souvent au cours des siècles. Aussi le roi de Suéde fut-il le troisième par rang des seize parrains de Charles. Enfin, à

notre avis, l'analyse de cette correspondance servira et les futurs biographes de Gustave IV Adolphe et les historiens qui chercheront à élucider le déclin de l'idée de légitimité souveraine, dont les deux princes déchus furent les derniers protagonistes.

La correspondance qui contient cinq lettres authentiques de Gustave Adolphe et quatre brouillons originaux de Charles s'étend du 23 février 1835 au 15 août de la même année, et certainement quelques jours au-delà, étant donné que les réponses de Charles ne sont pas toujours datées 15. C'est l'oncle qui prend l'initiative. Il vient de lire le trop célèbre discours que son neveu et filleul a prononcé lors de son procès, intenté contre lui par le Duc de Cambridge, son oncle, le 23 janvier 183516, à Paris, auprès du Tribunal de première instance de la Seine. Ces jours-là, la presse entière s'occupe de ce discours qui a fait sensation; certains journaux en ont donné de larges extraits, les commentant selon leur tendance politique; d'autres en ont publié le texte intégral¹⁷. Gustave Adolphe a donc pu en prendre connaissance sans difficulté; il l'a lu attentivement et y a aussitôt réagi. Comme il l'avait déjà fait à maintes reprises s'il avait cru devoir rectifier quelques affirmations qui le concernaient. Ce fut le cas lors de la parution du Mémorial de Sainte-Hélène, où il se borna à quatre lettres, d'un ton très poli, adressées à Las Cases. Il fit de même, en 1827, mais avec beaucoup plus de virulence, dans sa réfutation de l'article Gustave IV Adolphe de la Biographie nouvelle des contemporains, rédigée par A. V. Arnault, A. Jay et alii¹⁸, et réitéra, un peu apaisé, les mêmes incriminations dans un autre écrit, la veille de son arrivée à Saint-Gall¹⁹. Ce pamphlet qui, en dépit de certaines de ses thèses périmées, a, aujourd'hui encore, quelque intérêt pour les historiens de la presse, suscita d'assez vifs remous. Notamment, l'auteur royal avait mis en cause rien moins que la critique incompétente des journalistes en matière d'affaires d'Etat et surtout leurs attaques personnelles qui allaient parfois jusqu'à l'indécence. A juste

part la proche parenté, une grande amitié liait Gustave Adolphe au duc Frédéric-Guillaume, père de Charles. Ils étaient de connivence et, *mutatis mutandis*, ils avaient la même conception de vie; alors que, les empereurs d'Autriche et de Russie y compris, tous les souverains du continent s'inclinaient devant Napoléon, les deux princes furent les seuls à oser lui tenir tête

¹⁵ BPU, Genève. Ms. Bruns. 3, ff. 193-207.

¹⁶ Dans sa lettre, Gustave Adolphe parle du 16 janvier, date qui est évidemment fausse.

¹⁷ C'est Charles lui-même qui est l'auteur de ce discours, lequel décida, en fin de compte, du sort de son procès, voire de son propre avenir. Armand Carrel n'a fait qu'adoucir certains termes et corriger les fautes de style. On peut comparer le texte imprimé et le manuscrit original à la tête duquel on lit, de la main du duc, la phrase suivante: «Meine Rede von Carrerls Hand corrigirt.» BPU, Genève. Ms. Bruns. 120, f. 182.

¹⁸ La vérité mise en face du mensonge, ou les Quatre-vingt-six erreurs, faussetés et calomnies, contenues dans un seul article de la Biographie des contemporains, relatifs à Gustave IV, ancien roi de Suède, signalées et rectifiées par lui-même. Paris. L'article incriminé se trouve dans le Vol. VIII, pp. 453—461. La réfutation, corrigée, ainsi que les lettres au comte de Las Cases se trouvent dans le Mémorial du colonel Gustafsson. Leipsick, 1829.

¹⁹ Nouvelles considérations sur la Liberté illimitée de la Presse, Fondées sur le Mémorial du Colonel Gustafsson, développées par lui-même. Aix-la-Chapelle et Leipzic, 1833.

titre d'ailleurs, si l'on pense à la déformation tendancieuse que la presse du 19e siècle imprimait à la réalité, à son ton souvent farouche, à ses calomnies et à ses nouvelles en l'air. La chronique judiciaire de l'époque, tant en France qu'en Angleterre et en Allemagne, est révélatrice.

Gustave Adolphe réside déjà à Saint-Gall quand les critiques de son pamphlet lui arrivent. Elles sont violentes et moqueuses à la fois. Comme d'habitude, c'est la Gazette universelle d'Augsbourg qui donne le ton. On sait quel rôle souvent discutable ce journal a joué, pendant plusieurs décennies, dans la formation de l'opinion publique européenne. Cependant on ne connaît pas encore exactement de quelle nature étaient les relations de ce journal avec Metternich qui, pour arriver à ses fins, recourait quelquefois à des moyens douteux. L'ex-roi de Suède ne s'éloigne donc pas de la réalité s'il suppose que les nouvelles attaques du journal d'Augsbourg à son égard sont orchestrées par le chancelier d'Autriche. C'est que les agissements de Gustave Adolphe n'entrent point dans les vues de «l'ardent défenseur de la légitimité», comme Metternich se plaisait de se désigner. Trop engagé vis-à-vis du «Prince Royal³²⁰, n'empêcha-t-il pas, en 1813 déjà, que Gustave Adolphe fût reçu par l'empereur François? La mort de ce dernier, en 1835, correspondant aux nouvelles attaques du journal d'Augsbourg, le souverain déchu s'adresse, de Saint-Gall déjà, directement à Metternich pour lui rappeler l'avanie qu'il avait éprouvé en 1813, lorsque François ne voulut pas le recevoir et qu'il persista ensuite à ne pas faire réponse à ses réclamations. «Ayant prévenu le Prince de Metternich que je voulait faire insérer une lettre dans une feuille officielle, et n'en ayant cependant pu obtenir l'insertion dans la Gazette universelle d'Augsbourg, j'ai voulu pouvoir encore prévenir Votre Altesse Sérénissime de ce nouveau stratagème politique. A présent, j'ai l'intention de poursuivre le rédacteur par un Notaire public pour qu'il explique sa conduite dans cette affaire²¹.» Le sens du passage cité est clair: si Gustave Adolphe n'avait pas soupçonné Metternich d'être à l'origine du refus de l'insertion, il ne lui aurait pas écrit la lettre en question qui l'accuse implicitement, lettre à laquelle il n'avait pas obtenu de réponse. «Le Prince Metternich n'a pas répondu à deux de mes lettres», écrit-il le 15 août 1835, «et il est probable qu'il a défendu l'insertion de ma première lettre dans la Gazette universelle.»

Très sagement, Charles de Brunswick se contente de consoler son malheureux oncle: «Le Prince Metternich est un homme politique, ce mot dit tout» (brouillon non daté). Il se rend compte que le chancelier, pour satisfaire les exigences de Bernadotte, le nouveau roi de Suède, est en train de couronner ses manœuvres diplomatiques de longue haleine, manœuvres raffinées que Gustave Adolphe n'ignorait point et qui l'exaspéreront jusqu'à la fin de ses jours. Nous y reviendrons; il s'agit de ses préoccupations majeures à Saint-Gall.

²⁰ C'est le titre que portait Bernadotte, après avoir été adopté par Charles XIII, oncle de Gustave IV Adolphe.

²¹ Lettre du 28 avril 1835, à Charles de Brunswick. A part quelques corrections orthographiques, nous citerons les phrases de Gustave Adolphe telles quelles.

Evidemment, le procès envisagé contre le journal d'Augsbourg devait être sans lendemain. Emil von Scherer, son conseiller et financier saint-gallois²², parvint, avec infiniment de tact, à l'en dissuader. Personne mieux que cet excellent militaire et homme d'affaires honnête ne se rendait compte du peu de réalisme d'une telle instance, au surplus, fort coûteuse. Scherer, qui gérait les affaires du «colonel Gustafsson», savait que même le réglement des factures d'hôtel de son client lui aurait causé des soucis si, clandestinement et par son truchement, la famille royale n'avait pas versé, de temps à autre, des sommes modestes sur un compte plutôt imaginaire.

Impuissant à se défendre, se sentant désarmé devant ce «nouveau stratagème politique», plus révoltant que les précédents, le réfugié de Saint-Gall devient de plus en plus amer. Le petit monde saint-gallois mis à part, qui l'entoure d'une affection respectueuse, l'infortuné prince croit que d'innombrables ennemis le persécutent et ne cherchent qu'à l'offenser. La simple mention de son nom, la moindre allusion à un épisode, vrai ou inventé, de sa vie, l'irritent. Psychiquement, il n'y a là rien d'étonnant. Ce fut une noble âme²³, le «dernier des chevaliers» dont la vie, depuis 1809, ne fut qu'une suite ininterrompue de traitements malveillants et humiliants. Et voilà qu'au terme de son existence, à Saint-Gall, il imagine, non sans raison peut-être, que Metternich lui veut faire boire jusqu'à la lie la coupe de l'amertume.

Vu l'état d'âme où il se trouvait à ce moment, il n'est pas d'emblée incompréhensible que Gustave Adolphe ait jugé criticable la phrase le concernant du discours de Charles de Brunswick. Pourtant, cette phrase n'est aucunement blessante. Le duc mène, ces temps-là, sa lutte à outrance contre ses oncles, Guillaume IV d'Angleterre et Adolphe duc de Cambridge, et contre son frère puîné, le duc Guillaume. Ses agnats avaient intenté un procès dans le but de faire prononcer l'interdiction de Charles par le tribunal français. Un jugement défavorable aurait signifié à ce dernier sa mort civile. En vain la noblesse brunswickoise avait-elle chassé le jeune souverain à cause de ses tendances réformistes: Charles n'avait pas abdiqué. En intentant ce procès, ses agnats,

²² Carl-Emil-Heinrich von Scherer-Scherburg, fils de Jacob-Christoph, seigneur de Grandelos, est né en 1791. Comme son père, il débuta dans le commerce. Parallèlement, il entreprit, de bonne heure, une carrière militaire des plus brillantes. En 1823, Emil von Scherer fut nommé lieutenant-colonel de l'état-major de la Confédération helvétique. En 1831, il devint président de la Commission militaire du Canton de Saint-Gall. Il jouait également un rôle important dans la vie publique de sa ville. Il était assesseur du Petit conseil de la Ville de Saint-Gall et conseiller communal. De 1830 à 1838, il présidait le Directoire de Commerce (Kaufmännisches Directorium). Vers 1845, il se retira du forum et passa le reste de sa vie à Vevey, où il mourut en 1871. Il légua une somme considérable (10000 francs) au Musée de sa ville natale. Nous tenons ces renseignements de M. Franz Perret, archiviste de l'Etat de Saint-Gall, auquel nous exprimons, ici même, notre reconnaissance. Cf. aussi: August Naef, Chronik oder Denkwürdigkeiten der Stadt und Landschaft St. Gallen. Zürich, 1850, pp. 549 ss.

²³ Gustave Adolphe fut une des rares personnalités qui s'élevèrent contre le sort indigne du prisonnier de Sainte-Hélène. Il alla jusqu'à adresser une lettre à Louis XVIII, son protégé d'antan, «pour obtenir de sa générosité un adoucissement au sort actuel du général Bonaparte». Ce geste mérite d'autant plus l'attention parce qu'il s'agit de celui qui fut à l'origine de la tragédie de l'ex-roi de Suède.

qui veillaient sur l'apparence de la légitimité souveraine, espéraient pouvoir pousser le duc à renoncer à ses droits légitimes. Cependant, ils allaient si loin dans leurs intriques qu'il n'en pouvait plus être question. Au contraire, Charles tenait d'autant à ses droits inaliénables qu'il se jugeait offensé et menacé. Ainsi, dans son premier discours, du 23 janvier 1835, il démontre avec vigueur que ce sont les souverains mêmes qui servent de mauvais exemple à la société en salissant plutôt qu'en respectant le principe de la légitimité. Il dit entre autres: «Comment les monarques peuvent-ils s'étonner si on se moque de la légitimité, puisqu'ils en donnent eux-mêmes l'exemple! Le roi Gustave de Suède a souvent froid, parce qu'il n'a pas le moyen de se couvrir, et se voit obligé d'accepter le manteau d'un voyageur généreux; grâce à eux, dans ma personne, ils donnent la légitimité et la souveraineté en spectacle à l'honorable assemblée²⁴.» C'est donc à titre d'exemple justifiant sa thèse que Charles cite le nom de Gustave Adolphe, et nullement pour l'offenser. Au contraire, s'il ne l'a pas revu depuis son enfance, le duc n'oubliera jamais l'hospitalité dont avait joui sa mère à la cour de Suède, alors qu'elle fuyait les troupes de Napoléon accompagnée de ses deux fils25. Aussi le souvenir des fréquentes visites amicales que l'ex-monarque avait rendues à son père, à Belmont-House, lui resteront-elles dans la mémoire. «Je me souviendrai toujours, Monsieur mon Oncle, de vous avoir revu pour la dernière fois — il y a 25 ans chez feu mon père à Londres» (5 mars 1835)²⁶. C'est à ce moment-là, peut-être, que Frédéric-Guillaume, hanté par l'idée de la mort depuis la perte de sa jeune femme, la duchesse Marie, a confié à son beau-frère l'éventuelle tutelle de ses enfants. A ce point-là, la lettre de Gustave Adolphe, du 23 février, nous révèle un élément jusqu'ici inconnu: «Lié avec feu le Duc Votre père par les liens du sang et par ceux d'une amitié intime, je crus recevoir une preuve évidente de sa confiance, lorsqu'il me désigna comme tuteur de ses enfants, dans le cas de sa mort prématurée. Ce triste cas eut lieu à Waterloo, sur le champ de l'honneur, mais voulant me rendre à Brunsvic pour exécuter la volonté du défunt, j'appris que le Roi George IV de Grande-Bretagne était chargé de Votre tutelle. Si moi j'avais été Votre tuteur, Vous auriez conservé Vos droits intacts et je Vous les aurais restitués tels au jour de Votre majorité; Votre jeunesse n'aurait pas été négligée et des voyages trop précoces à l'étranger, aussi inutiles que dispendieux, ne seraient pas devenus le triste fruit de Votre éducation.» Sans nul doute, sous la tutelle de Gustave Adolphe, qui était l'honnêteté et le désintéressement même, la jeunesse de Charles de Brunswick et, de là toute sa carrière, aurait pris une allure certainement plus heureuse. Mais son destin tragique en a décidé autrement. Influencé par sa belle-mère, la margrave Amélie, Frédéric-Guillaume avait

²⁴ Cf.: Charles d'Este, ou trente ans de la vie d'un souverain. Paris, 1836. Vol. II, p. 646.

²⁵ Gustave Adolphe dit au sujet de la duchesse Marie: «cet ange céleste» (23 février 1835).

²⁶ Cf. aussi: Charles d'Este, op. cit. Vol. I, p. 21: «A cette époque le roi Gustave IV Adolphe de Suède, oncle du prince Charles de Brunswick, …, se trouvait à Londres après avoir abdiqué la couronne; il fit de fréquentes visites à son beau-frère, le duc régnant de Brunswick.»

détruit son premier testament. A ce moment-là, la séparation de Gustave Adolphe d'avec la reine Frédérique, tante maternelle de Charles, était effective, le divorce même peut-être prononcé. Le second testament et le codicille non daté de celui-ci ne dit plus un mot de Gustave Adolphe²⁷.

Ce dernier le savait bien. C'est là une des raisons pour laquelle, passant par Brunswick, en 1828 ou 1829, il n'a pas rendu visite à son neveu alors régnant. Il en parle lui-même: «Avant la catastrophe qui vous arracha Vos droits légitimes, un pressentiment funeste me fit verser des larmes en passant par Vos états; mais par quel intermédiaire pouvais-je m'adresser à Votre Altesse, ne connoissant personne dans Votre Duché: le seul serviteur fidèle de feu Votre père, le major de Nordenfels²⁸, que je connoissais, étant mort à Wolfenbüttel. J'aurais pu me présenter à Votre Altesse sous le titre d'un parent... Mais incertain du résultat de cette entrevue avec un jeune prince qui ne me connoissait pas, n'ayant plus de droits sur lui et aucune obligation comme tuteur à remplir, je ne pus me décider à Vous revoir; si en cela j'ai commis une erreur, elle était au moins involontaire» (23 février). Cette retenue de l'ex-roi est pour le moins compréhensible. Ces années-là, et jusqu'à son installation en Suisse, le malheureux se sent forcé d'errer dans le monde, de pays en pays, de ville en ville. Déclaré officieusement indésirable par ses plus proches parents, comment pourrait-il supposer que le jeune Guelfe l'accueillerait à Brunswick avec cordialité et respect. Ne l'ayant pas revu depuis sa basse enfance, il ne pouvait pas connaître les sentiments de Charles à son égard. Perte irréparable pour les deux hommes. Cette phrase du duc estelle une simple marque de politesse? «... ce n'est donc qu'avec regret que j'ai appris par votre lettre que vous aviez passé par mes états sans me voir. Veuillez croire, Monsieur mon Oncle, que [je] vous aurais reçu chez moi avec autant de satisfaction que de respect» (8 mars). Quelques semaines plus tard, il y revient: «Je vous aurais fait expressément inviter à m'honorer de votre confiance en venant résider à Brunswick où je vous aurais traité comme un oncle.» La sincérité du ton ne laisse aucun doute. Aux yeux de Charles, vu l'abdication de Gustave IV Adolphe, le roi légitime de Suède n'est pas Bernadotte, mais bien le prince Gustave. En décembre 1846 encore, il écrit à la reine Amélie de Saxe, sa cousine germaine: «Ich habe von jeh her ein so überwiegendes Rechtsgefühl gehabt, daß ich mir ein Gewissen daraus machte noch während meiner Minderjährigkeit als man es von mir verlangte dem König Karl Johann der seine Thronbesteigung mir anzeigte [1818], daß ich

²⁷ Ce codicille qui désigne comme tuteur Georges IV et, au cas de la mort de ce dernier, Charlotte, princesse de Galles, n'existe qu'en copie. Cf.: BPU, Genève. *Ms. Bruns. 124*, ff. 18—35. Charles n'a cessé de contester l'authenticité de ce codicille, qui fut à l'origine de sa tragédie.

²⁸ C'est le baron Fleischer von Nordenfels qui conduisit, en 1809, entre mille dangers, les enfants princiers, à travers l'Allemagne occupée et la Suède, jusqu'en Angleterre. Charles ne parle qu'avec éloge de ce partisan inconditionnel de son père. Cf.: Charles d'Este, op. cit. Vol. I, p. 9 et ss. Cf. aussi: Carl Löbegrüns Reisen zu Wasser und zu Lande, i.e. Aufzeichnungen seines Herrn des Oberstleutnant Fleischer v. Nordenfels über seine im fürstlichen Auftrage unternommenen Reisen. Staatsarchiv Wolfenbüttel. Handschr., VI, 11, 89, Reise 3 et 5.

dachte an meiner eigenen Vetter Gustaf von Schweden, aber man wandte mir ein, daß er schon damals nicht nur den Königstitel, sondern sogar den eines Kronprinzen aufgegeben und keine Ansprüche, sondern eine stillschweigende Resignation gemacht habe²⁹.» Notons, d'autre part, que le jeune prince vivait seul dans son immense palais; la compagnie de son oncle l'aurait réconforté. Les expériences de Gustave Adolphe, acquises en 1809, lors de la révolte de sa noblesse, aurait peut-être épargné à son cadet quelques gestes malhabiles, en septembre 1830, lorsque l'aristocratie brunswickoise se souleva contre son souverain inexpérimenté. Quant à Gustave Adolphe, il aurait pu trouver, temporairement au moins, une retraite à la fois tranquille et amicale dans «le palais gris» des Guelfes. Mais en 1835, tout cela n'était plus que rêveries et regrets de ce qui a été manqué et perdu à jamais.

A Saint-Gall, seules demeuraient l'amertume et la récrimination. «Mais quelle ne fut ma surprise de lire dans Votre discours», écrit l'exilé, «que vous citez le Roi Gustave de Suède qui gêle de froid, n'ayant pas de quoi se couvrir, et se trouvant dans la nécessité d'accepter le manteau d'un voyageur!... n'étant plus Roi de Suède, je n'en reçois plus le titre chétif, puisque je considère comme une injure personnelle. On m'a une fois enlevé un manteau, ce fut mon manteau Royal, depuis personne ne m'en a prêté; dans ce cas il est évident que Votre Altesse aura été en relation avec des fourbes qui Vous auront radoté des choses incroyables ... Que le bon Dieu vous en préserve, quels que soient leurs titres, en les écartant de Votre personne pour toujours.» Ce passage contient sans réserve le résumé du sort tragique de Gustave Adolphe. Nous savons que l'assassinat de son père par des Suédois l'avait tellement bouleversé que ce n'est qu'après bien des hésitations qu'il accepta de régner sur un peuple auquel il reprochait instinctivement la perte de ce père adoré. Et ce fut de son propre chef qu'il abdiqua après le 13 mars 1809. Certes, le parlement de Stockholm a pris l'abdication comme nulle et non avenue; voulant humilier son roi, il le détrôna autoritairement. Mais pour Gustave Adolphe, ce geste n'a altéré en rien la validité de son abdication et surtout son désir de ne plus régner sur la Suède. C'est de là qu'il n'accepte pas la pension que le parlement, bon gré mal gré, est prêt à lui accorder. D'autre part, s'il ne pardonne jamais à la noblesse suédoise, l'exilé quitte son Royaume perdu sans rancune et sans haine. Au contraire, il faut accorder foi à l'affirmation du chroniqueur selon laquelle «le colonel Gustafsson», dans sa chambre d'hôtel solitaire à Saint-Gall, pensait à son pays natal avec nostalgie et à son peuple avec amour³⁰.

Revenant à l'histoire du manteau emprunté, il est sûr que les conseillers de Charles de Brunswick ne l'ont pas inventée de toutes pièces; ils avaient largement l'occasion de la lire dans nombreux journaux de l'époque³¹. Dans

²⁹ BPU, Genève. Ms. Bruns. 1, ff. 53-63.

³⁰ F. Tissot, op. et l. cit.

³¹ Même le lexicographe de la *Bibliographie universelle* retient l'épisode. Parlant de la condition fort modeste qui ne permettait à l'ex-roi que de se déplacer dans des voitures publiques, il ajoute: «Un jour qu'il s'y trouvait transi de froid à côté d'un homme qui ne

sa réponse du 8 mars 1835, le duc juge donc inutile de nommer sa source; il se borne plutôt à exprimer ses regrets: «Il m'a été bien pénible de voir ... que très involontairement j'aurais pu blesser une personne pour laquelle je professe les sentiments du plus profond respect autant à l'égard de son âge et de sa parenté avec moi, que de sa position, Je vous prie donc, Monsieur mon Oncle, d'agréer mes excuses sincères.» Il ajoute plus loin: «Si nous ne partageons point les mêmes opinions, relativement à nos droits légitimes, j'aime à croire que nous sommes d'accord dans l'appréciation de la conduite tenue à notre égard par les monarques de la légitimité — nos alliés par le sang et les traités — que j'ai voulu seuls flétrir dans mon discours, comme ils le méritoient.»

La réponse du «neveu très obéissant» comble de joie l'exilé de Saint-Gall. Ses parents, même les plus plus proches, ne le gâtent guère; depuis longtemps, c'est le premier témoignage d'affection qui lui arrive de quelqu'un «allié par le sang». Il attache donc «tout de prix» à mériter les sentiments de Charles. La franchise du passage final de la réponse ne lui déplaît pas non plus. Il sait que son cas et celui de Charles sont, de nombreux points, analogues: tous deux ils ont été reniés par des parents couronnés, en dépit des traités sanctionnés par ces mêmes monarques. Le Traité de Vienne ne dit-il pas expressément que les souverains de la Confédération germanique doivent s'aider mutuellement? Cependant, de même qu'ils n'avaient donné aucune suite, en 1814, aux réclamations de Gustave Adolphe, ces mêmes souverains, à l'instigation du tout-puissant roi d'Angleterre et de Hanovre, ont déclaré, en 1830, Charles de Brunswick incapable de régner. Si leur cas est analogue, il n'y a pas non plus de divergence dans leur conception politique. Gustave Adolphe le voit clairement et dans sa lettre du 22 mars, il s'efforce de persuader son neveu qu'il est tout à fait d'accord sur la validité des droits légitimes. «Si moi je n'ai pas défendu les miens aussi longtemps que Vous avez cru nécessaire de défendre les Vôtres, c'est que j'étais entouré de traîtres et de lâches qui m'ont abandonné, après quoi les Etats se sont réunis pour sanctionner l'arbitraire: que faire alors, privé de ma liberté? Insistant sur mes droits sans pouvoir les défendre, je risquais d'être privé pour le reste de mes jours de ma liberté personnelle, et j'aurais pu entraîner mon fils dans le même sort; Voilà pourquoi je résignais mes droits; l'ayant fait, je me considère devoir comme honnête homme y persister. Vous connoissez aussi bien que moi la politique vacillante des Gouvernements légitimes.»

L'aveu de Gustave Adolphe émeut tellement Charles qu'il s'empresse de répondre: «En vous entendant dire que vous avez été entouré³² de traîtres et de lâches qui vous ont abandonné, j'ai cru m'entendre parler moi-même, car tel a été mon cas; seulement, ils n'osèrent attenter à ma liberté, après avoir vainement essayé de m'assassiner. Aujourd'hui, on met tout en œuvre pour

le connaissait pas, ce compagnon de voyage lui prêta son manteau par commisération.» Op. cit. Vol. XVIII, p. 268.

³² Rayé: «dans votre Royaume».

arriver à cette fin³³.» Et plus loin, il avoue franchement: «Quoique prévenu contre vous par tous mes parents, j'ai constamment pris votre parti en moimême, voyant qu'il ne servit à rien de [marcher]³⁴ avec eux» (avril).

Conséquence logique de «ces impulsions de cœur», le duc offre spontanément son aide à Gustave Adolphe. Le journal d'Augsbourg ayant refusé l'insertion de ladite réfutation, Charles suppose que ses amis, les journalistes français libéraux, la publieront, sans autre, sur sa seule demande. Plus encore, il encourage son oncle à démentir en même temps la stupide anecdote du manteau prétendument emprunté. Le Brunswickois a tout lieu de croire qu'il peut faire plaisir à Gustave Adolphe sans difficulté et qu'un des journaux libéraux imprimera en effet l'article de l'ex-roi de Suède. Le National, par exemple, dont Charles est le plus gros actionnaire. Il n'y a, dans ce fait, aucune contradiction. Certes, le duc insiste sur sa souveraineté divina favente et n'abandonne pas ses tentatives de reconquérir son trône, mais cela, en grande partie, pour donner, en dépit de son aristocratie réactionnaire, une constitution toute libérale à son peuple. De là ses relations avec la presse libérale et l'amitié sincère qui le lie à La Fayette, à Marrast, à Odilon Barrot et à d'autres hommes politiques de gauche.

Mis en euphorie par cet encouragement, Gustave Adolphe écrit, en hâte, son article, cette fois en français; il l'envoie sans tarder à Charles: «J'ose joindre ici un article à insérer dans un des journaux de Paris, au sujet de ce que Vous avez bien voulu me dire ... J'espère que dans tout ce que je dis, il n'y ayt rien qui puisse Vous être contraire, et qu'ainsi Votre Altesse Sérénissime veuille en faire soigner l'insertion sous mon nom et à Votre honneur» (28 avril). L'euphorie du prince infortuné est d'autant plus grande qu'il sait bien que sa voix, depuis le forum parisien, pourra porter plus loin que depuis celui d'Augsbourg et atteindra davantage de gens qui s'intéressent encore à sa personne et à son cas. S'il peut vraiment se faire entendre depuis le forum parisien ...

Quand Charles offrait son service, il ne pouvait certainement imaginer à quelles difficultés il se heurterait. Aux yeux des Français, des libéraux surtout, son cas différait essentiellement de celui de l'ex-roi de Suède. Qui aurait pu oublier à Paris quels égards Gustave Adolphe, régnant encore, avait eu, au nom de la légitimité, pour certains princes Bourbon en exil, pour le futur Charles X en particulier, alors haï de tous? Le texte même, que nous ne connaissons pas, devait déplaîre à Charles, pour de sérieux motifs personnels.

³³ En effet, le 6 septembre 1830, des inconnus, engagés par l'aristocratie brunswickoise, voulurent attenter à la vie du duc qui venait de quitter son théâtre. Seul l'habileté de son cocher le sauva. Cf.: Karl Schiller, Memoire über die am 6. und 7.9.1830 zu Braunschweig stattgefundenen Ereignisse. Stadtarchiv Braunschweig, Hdschr.; Die Landstände an Freiherr v. Cramm 10.9.1830; Akten v. Strombeck. Staatsarchiv Wolfenbüttel, Handschr. VI, 9, 62. Que la vie de Charles déjà détrôné et vivant en exil ait été toujours menacée par ses ennemis, les documents unilatéraux, émanant du duc lui-même, ne nous donnent pas de réponse catégorique. En tout cas, ce sujet, tel un Leitmotiv, revient souvent dans nombre de ses discours et de ses écrits.

³⁴ Laissé en blanc dans le manuscrit.

Ainsi, pour sauver ce qui pourrait être sauver, il en fait une nouvelle rédaction³⁵ qu'il envoie à Saint-Gall, le 16 mai, pour que l'oncle l'approuve: «Je vous demande la permission de vous envoyer une rédaction nouvelle de l'article que vous avez bien voulu me communiquer en me demandant mon adhésion. Elle sera peut-être aussi satisfaisante pour Vous, et m'exposera moins aux reproches que vous sentez que je dois éviter plus que jamais aujourd'hui, que le procès par lequel on veut me faire déclarer fou, est encore pendant et [n'est] gagné par moi qu'en première Instance. J'espère d'autant plus que vous consentirez à ma rédaction que je suis prêt à vous rendre tout autre service ici, que je pourrai.»

A un passage près, Gustave Adolphe accepte la rédaction de son neveu et l'article, certainement remanié et raccourci, paraît enfin dans le *National*, au début de juillet. Le démenti formel de l'histoire du manteau mis à part, il n'y a là rien que nous ne sachions soit du dernier ouvrage de Gustave Adolphe, relatant les événements du *13 mars*, soit de sa correspondance avec Charles, base de notre travail.

La publication tant désirée de son article ne donne guère satisfaction à son auteur. Il trouve le texte défiguré, il déplore surtout la suppression d'une phrase selon lui de première importance. Il recommande à Charles la lecture de son ouvrage consacré à la liberté «illimitée» de la presse³⁶. La vive opposition des amis journalistes de Charles à la publication de l'article vexe également l'exilé de Saint-Gall. En effet, le duc, avec son habituelle franchise, ne lui a pas caché les difficultés qu'il a dû surmonter dans l'unique but d'éclairer un peu la triste solitude de son oncle³⁷. Evidemment, il lui a tu l'obstacle majeur qui était moins le contenu du texte que la personnalité de l'auteur. On comprend ainsi la réaction de Gustave Adolphe: «L'article en question ne pouvait pas plaîre, dès lors la presse n'y est pas intéressée: ce n'est pas la vérité mais c'est la calomnie qui est de son ressort» (15 août).

Mais le «colonel Gustafsson» n'est pas encore au bout de ses déboires. Un bruit court avec persistance ces temps-ci et pénètre jusqu'à sa chambre d'hôtel saint-galloise, bruit qui l'abat d'abord littéralement, puis l'incite à agir avec énergie: il est question de son internement forcé dans un des châteaux du grand-duc d'Oldenbourg, son gendre. Selon une information incontrôlable, ce serait son propre fils qui, de concert avec le tzar Nicolas ler et avec Metternich, ou plutôt sous leur pression, aurait fait des démarches nécessaires à cet effet. Toujours selon cette information, le prince Gustave ferait ainsi d'une pierre deux coups: en cachant devant le monde la misère de son père, il sauverait la face, c'est-à-dire, l'honneur de la famille royale et en même temps, il mettrait fin aux agissements de l'exilé, agissements qui dérangent, sans nul doute, le chancelier d'Autriche.

³⁵ Charles en a-t-il fait une copie, comme c'était son habitude? En tout cas, dans ses archives privées, nous n'avons pas trouvé trace de sa propre rédaction.

³⁶ Nouvelles considérations, op. cit.

 $^{^{\}rm 37}$ Dans sa lettre du 14 juillet, que nous ne connaissons pas. Mais Gustave Adolphe en parle le 15 août.

Avant d'entreprendre quoi que ce soit, Gustave Adolphe recourt au conseil de Charles qui possède déjà sa pleine confiance. Ce dernier, déjà au courant, lui transmet un article relatant les prétendues intentions du prince Gustave et fait une réflexion à ce propos qui mérite d'être retenue: «... les princes qui ont abdiqué ne sont pas plus laissés en repos que ceux qui comme moi sont décidés à reprendre le leur et châtier les fellows. » Ainsi, selon Charles, l'oncle doit donc agir, mais agir avec prudence. Le conseil qu'il adresse peut être considéré comme sage: que Gustave Adolphe s'assure d'abord des sentiments de son fils à son égard: «je crois qu'il ne niera pas avoir eu l'intention, de concert avec l'empereur de Russie, de s'assurer de votre personne». Et quand l'exilé de Saint-Gall hésite à s'adresser directement à son fils, préférant plutôt prendre des renseignements auprès de son gendre, le grand-duc d'Oldenbourg qui, comme il le croit, est bien disposé envers lui, une fois de plus. Charles lui recommande de le faire avec précaution. Surtout, qu'il ne dise mot de Metternich, lequel, si une manœuvre est envisagée, en est à l'origine. Gustave Adolphe comprend la leçon: «Votre Altesse préfère que je ne fasse aucune mention du Prince Metternich, ... me réglant d'après vos intentions, j'en ferai mention au Grand-duc comme d'une démarche que mon fils aurait faite en Russie auprès de l'Empereur.» Là-dessus, Charles conseille une dernière fois la prudence, il le fait tout aussi bien dans l'intérêt de son oncle que dans le sien propre. Comme un peu partout, il a aussi ses agents à Vienne 38; Metternich, à qui rien n'échappe, en est au courant. Si c'est vraiment lui qui a projeté le prétendu internement de l'ex-roi, il peut nuire à l'issu du procès de Charles; il devinera certainement que c'est un de ses agents qui a fourni au duc les détails du projet que Gustave Adolphe tient, de son côté, de son neveu. Mais ne nous égarons pas dans les labyrinthes de la diplomatie d'antan. Le dernier conseil de Charles prouve donc sa sagesse politique: «Laissez ... passer quelque temps avant de faire des démarches ultérieures dans cette affaire qui ne presse pas par elle-même, vu le laps de temps considérable qui s'est écoulé depuis sa naissance.» On a tout lieu de supposer que ce conseil fut également suivi; l'exilé continuera à vivre à Saint-Gall et y poursuivra librement ses activités.

La question se pose nécessairement: Pourquoi «le colonel Gustafsson» n'a-t-il pas suivi la première suggestion de Charles, c'est-à-dire, s'adresser directement au prince Gustave pour s'assurer de ses sentiments à son égard? C'est que, probablement, il n'était pas du tout sûr des sentiments de son fils unique, non sans raison d'ailleurs. Lui, Gustave Adolphe, avait adoré son père, il pleura toujours sa perte, ce qui ne fut certes pas le cas de son propre fils à son égard. Cependant, le prince Gustave était un homme doux, aimable, serviable envers tous, le prétendant au trône le plus inoffensif peut-être de l'histoire. Les témoignages sont unanimes à son sujet. Il est donc curieux de constater que, dans sa vaste correspondance avec Charles de Brunswick, son

³⁸ Gentz lui-même avait travaillé secrètement pour le duc, sans désintéressement, inutile de le dire.

cousin germain et ami, où il parle constamment de tous les parents, familiers, serviteurs, de sa mère qu'il aimait avec ferveur, nous ne trouvions pas une seule mention de son père ³⁹. On peut supposer que la reine Frédérique, épouse délaissée, a causé, dans sa rancune, la désaffection du fils à l'égard du père. Ce ne fut pas le cas, et Gustave Adolphe, lui-même, n'a jamais eu l'idée d'en accuser la reine.

Frédérique était une âme noble, elle ne connaissait pas la rancune. Un de ses familiers dit d'elle: «Die schöne, geistvolle, eines besseren Looses würdige Frau ... In Karlsruhe lebte sie nun auch bald von ihrem, einen unerklärbaren Hange zu Excentricität folgenden Gatten verlassen, still, zurückgezogen, nur der mütterlichen Pflege und sorgfältigen Erziehung ihres einzigen Sohnes Gustav und der drei noch jungen Prinzessinnen Töchter⁴⁰.» Aujourd'hui, nous savons que ce ne fut point chez l'époux un penchant «inexpliquable» à l'excentricité qui fut la cause de la séparation, mais un vrai drame intime qui planait sur ces deux êtres qui, même divorcés, ne cessèrent de s'aimer profondément⁴¹. A part cela, l'attitude de Gustave Adolphe, lors du divorce, fut irréprochable: pressentant son destin d'exilé errant, il confia l'éducation de leurs enfants à Frédérique et il renonça entièrement à son héritage maternel en faveur de sa famille. Il choisit la pauvreté. Selon certains, la responsabilité du refroidissement de son fils à son adresse, revient plutôt au précepteur du prince, «un calviniste républicain qui, inspirant à son élève de faux principes, l'éloigna du respect qu'il devait à son père »⁴². A notre avis, la vérité est ailleurs, vérité qui concerne de plus près l'historiographie.

Nous avons vu que Gustave Adolphe avait renoncé au trône spontanément. Il avait abdiqué, le 29 mars 1809, en son nom, tout en préservant les droits légitimes de son fils. Il n'a pas protesté contre son détrônement par le parlement suédois, mais il protesta d'autant plus fermement contre la décision de ce même parlement qui excluait de la succession le prince Gustave. A chaque occasion qui se présenta, il éleva sa voix contre cette décision qu'il jugeait «autoritaire et illégale». Il le fait, en novembre 1814 déjà, quand il envoie sa protestation solennelle à Sir Sidney Smith qui siégeait au Congrès de Vienne. L'amiral anglais, celui même qui avait joué un grand rôle dans la destinée de Napoléon et qui était lié à Gustave Adolphe, ne manqua pas de présenter au plenum la protestation. En voici le texte, il mérite d'être retenu:

«Fort de mes droits, ainsi que des devoirs sacrés qui m'ont été imposés, j'ai toujours été aussi fier d'observer les premiers, que scrupuleux à remplir

³⁹ BPU, Genève. Ms. Bruns. 10, ff. 1-244 p.

⁴⁰ Franz Freiherr von Andlaw, Mein Tagebuch. Auszüge aus Aufschreibungen der Jahre 1811 bis 1861. Frankfurt/M., 1862. Vol. I, p. 29. La reine Frédérique a trouvé une mort prématurée à Lausanne, le 25 février 1826. Cf. aussi: Fräulein von Schornhorst, Königin Friederike von Schweden, geborene Prinzessin von Baden. Memoiren aus ihrem Leben und ihrer Zeit. Frankfurt/M., 1856; Freiin Karoline von Freystedt, Erinnerungen aus dem Hofleben. Hrsg. Karl Obser. Heidelberg, 1902.

⁴¹ Elkan, op. cit. Vol. II, pp. 497-514.

⁴² Bibliographie universelle, op. cit. Vol. XVIII, p. 267.

les derniers. Ayant été victime de la révolution de 1809, où la nation suédoise crut devoir sacrifier son Roi à ses intérêts politiques, mon acte d'abdication en fut la suite. Comme prisonnier, je l'ai écrit et signé de ma main, en déclarant que cet acte étoit libre et volontaire. Mais vu cet état des choses, je me fais à présent un devoir de réitérer cette déclaration: incapable de tergiverger sur mes droits, je ne me suis jamais laissé forcer à signer un acte contraire à mes principes et à ma manière de penser.

«Je déclare de même que je n'ai jamais abdiqué au nom de mon fils, ce que des bruits répandus dans le public ont voulu faire croire. Je n'y avois aucun droit; donc je n'aurois pu agir ainsi sans me déshonorer. Mais j'espère que mon fils Gustave, au jour de sa majorité, saura se prononcer d'une manière digne de lui, de son père et de la nation suédoise, qui l'a exclu du trône de Suède.

Fait et signé par moi, au mois de novembre, l'Ere de notre Seigneur Jésus Christ, la 1814e.

Gustave-Adolphe Duc de Holstein-Eutin⁴³.»

Cette protestation n'a jamais eu de réponse; les monarques qui, à Vienne, se déclaraient hautement défenseurs de la légitimité, l'ont simplement mise de côté. Etait-ce une des raisons pour laquelle Friedrich von Gentz, le secrétaire du Congrès, avait un air dégoûté au moment de la clôture⁴⁴?

En dépit du ton catégorique des déclarations et écrits successifs de Gustave Adolphe, par lesquels il ne cessa de réclamer les droits de son fils, celui-ci, nature paisible, ne répondit pas aux espérances de son père. Au contraire, le prince Gustave, devenu majeur, ne se prononça d'abord pas. Metternich qui, le premier, reconnut le danger, ou du moins la contradiction que présentait l'existence de deux Princes royaux de Suède, s'empressa d'attirer Gustave sous son égide, ce qui lui réussit d'autant plus facilement que le Grand-duché de Bade appartenait à cette époque à l'hémisphère politique de l'Autriche. Le fils de l'ex-roi entra donc en service autrichien. Il fut d'abord envoyé à Milan, dans un régiment de uhlans. Cependant, vers les années 1825—1826, où Oscar Bernadotte, l'autre «Prince royal de Suède», se montra de plus en plus souvent dans le monde et où la situation devint toujours plus délicate, Metternich décida d'agir, au début de 1827. Il fit venir Gustave dans la capitale, le nomma colonel et l'introduisit dans le Burg, à titre de proche parent de la famille impériale. Le reste ne fut, pour le chancelier, qu'un jeu d'enfant. Voici ce que dit à ce sujet le baron Andlaw: «Anfangs des Jahres 1827 wurde Prinz Gustav von Schweden aus Italien als Oberst zu einem Infanterieregiment (J. Gyulay Nr. 60) versetzt. Nicht ohne Theil-

⁴³ Acten des Wiener Congresses in den Jahren 1814 und 1815. Hrsg. Johann Ludwig Klüber. Erlangen. 1. Band, 2tes Heft, pp. 96—7.

⁴⁴ Voici les propres mots de Gentz: «Wenn man das Treiben des Kongresses beobachtete, so wundert man sich nicht länger darüber, daß ein Mann von Eisen wie Bonaparte ganz Europa unterwerfen konnte, und man würde für die Zukunft zittern, wenn nicht die Mittelmäßigkeit der einen der Mittelmäßigkeit der andern die Waage hielte.» Cf.: G. Mann, op.cit., p. 270.

nahme sah man ihn hier zugleich mit dem Herzog von Reichstadt sich in militärischen Waffen üben, zwei junge Prinzen, so verschieden auch ihre Lage, doch ein gemeinsames Schicksal getroffen. Prinz Gustav, überall mit freundlicher Zuvorkommenheit bei Hof wie in der Gesellschaft empfangen, lebte sich bald in seine neue Stelle ein, fand es aber gerathen, statt des bisherigen, den Titel Prinz von Wasa anzunehmen⁴⁵.» L'expression — fand es aber gerathen — est sans doute équivoque; le diplomate badois la conçut ainsi exprès. Il ne se sentait pas autorisé de dire la vérité, savoir que ce fut certainement Metternich qui persuada Gustave, d'une manière amicale bien entendu, de renoncer à son titre de prince royal et d'accepter un autre, titre plutôt fictif, étant donné que les Holstein-Eutin n'avaient été que parents collatéraux de la maison de Wasa, depuis longtemps éteinte.

Gustave étant majeur, il n'avait aucunement besoin de consulter préalablement son père, le «colonel Gustafsson», sur le changement de titre, lequel équivalait au renoncement définitif à ses droits légitimes. Vu le caractère de Gustave, nous pouvons dire avec une presque certitude qu'en effet il n'avait pas annoncé d'avance son intention à son père et que celui-ci l'apprit par les journaux. Gustave avait en horreur les entretiens et les lettres désagréables. Et il savait fort bien que l'annonce de son renoncement serait pour son père peut-être le coup le plus dur. Son rêve, le seul qui lui soit resté, s'effondrait définitivement: sa dynastie ne règnera jamais plus sur la Suède.

Le prince Wasa se tut donc et se laissa entraîner par Metternich. S'il n'aimait pas parler de son père, il pensait souvent à lui. Alors les remords le prenaient. La mélancolie le guettait toujours.

Quant à Gustave Adolphe, seul l'illusion pouvait le sauver de la détresse. Il devait se tromper sans cesse dans son exil saint-gallois. «Le prince de Wasa, que je ne connois pas», écrit-il une fois à Charles. Il ne voulait connaître que le Prince royal de Suède, son fils et successeur. Cette illusion donna, à l'un des deux derniers défenseurs du principe de la légitimité, la force de mener jusqu'au bout le combat contre les moulins à vent. Il prit souvent la plume infatigablement jusqu'à la maladie qui l'emporta, et relut probablement deux strophes des deux poèmes qu'un poète anglais anonyme lui avait adressés en 1810:

At bella quando dura perhorruit, Regnare dignum et te proauis parem Ostendis, extremumque campo Stare uirum tibi plaudit hostis.

Puis:

Quotus reducto Naiadum choro Se dedicauit, magna uiro dabunt; Illi uigebunt que fuere Quaeque uigent hodie, peribunt⁴⁶.

⁴⁵ Andlaw, op. cit. Vol. I, p. 147.

⁴⁶ Ode ad Gustavum regem. Ode ad Gustavum exulem. Londini, In aedibus Valpianis, 1810.

Dans le postscriptum de sa première lettre, Gustave Adolphe écrit à Charles de Brunswick, dont il croit la vie menacée à Paris: «En cas que Vous ne croyez pas sûr en France, peut-être la Suisse pourrait Vous offrir un asile plus tranquille: Que le bon Dieu Vous guide et Vous protège!» C'est l'expérience qui lui suggère cette phrase; le «colonel Gustafsson» a enfin trouvé sa tranquillité à Saint-Gall, la tranquillité extérieure en tout cas.

Trente-cinq ans plus tard, Charles obéira à son conseil. S'en souvient-il quand, en 1870, il s'installe à Genève où pendant trois ans qui lui restent à vivre, il trouve enfin la sécurité, à défaut de la paix intérieure?

EINE MONOGRAPHIE ÜBER DEN SONDERBUNDSKRIEG*

Von Andreas Staehelin

Zunächst habe ich mich doppelt zu entschuldigen: erstens dafür, daß diese Besprechung zwei Jahre auf sich warten ließ, zweitens, daß ich als Redaktor anderen säumigen Rezensenten ein schlechtes Beispiel gebe. Indessen erheischt, wir mir scheint, ein Werk wie das vorliegende vom Rezensenten eine ungewöhnliche Anstrengung. Damit ist schon angedeutet, daß es sich bei Buchers Werk, einer Zürcher Dissertation notabene, um eine ungewöhnliche Leistung handelt. In der Tat: über den letzten schweizerischen Bürgerkrieg, dessen Verlauf als bekannt galt, legt uns Bucher eine nahezu 600 Seiten starke Monographie dar, die, dies sei vorweggenommen, viel Neues enthält. Sie ist gerade noch zur rechten Zeit erschienen, um im neuen «Handbuch der Schweizergeschichte» verarbeitet werden zu können.

Ein Blick auf Buchers ebenso umfangreiches wie sorgfältiges Literaturverzeichnis bestätigt es: nach der sehr umfangreichen zeitgenössischen Literatur über den Sonderbundskrieg, die Edgar Bonjour in seinem Werke «Das Schicksal des Sonderbundes in zeitgenössischer Darstellung» (1947) gewürdigt hat — es ist nahezu unverändert in Feller/Bonjour, Geschichtsschreibung der Schweiz, Bd. II übernommen worden —, haben die nachfolgenden schweizerischen Historiker in der Regel dem Krieg nur knappen Raum geschenkt; fast könnte man meinen, daß die Kürze des Krieges zu

^{*} ERWIN BUCHER, Die Geschichte des Sonderbundskrieges. Zürich, Verlag Berichthaus, 1966. 595 S. mit zahlreichen Illustrationen, Karten und Plänen.